

Un projet du BNCE-RDC sur les enfants en conflit avec la loi adopté en Conseil des ministres en RDC

Date : 30 septembre 2020



Les efforts de plaidoyer du BICE et du Bureau national catholique de l'enfance en RDC (BNCE-RDC), notre partenaire, ont permis l'adoption en Conseil des ministres d'un projet intitulé « Appui aux enfants en conflit avec la loi (ECL) sortis de la prison centrale de Makala en riposte à la Covid-19 et placés dans les structures alternatives à la détention, dans la Ville de Kinshasa ». Porté par le ministre des Droits humains, André Lite, le projet a été introduit le 6 mai par le BNCE-RDC. Et ce, en réponse à la situation des enfants de la prison centrale de Makala dans le contexte de la Covid-19.

Activités d'assistance juridique, d'alphabétisation... mises en place

Selon André Lite, « *la situation de promiscuité vécue à la prison centrale de Makala est similaire à celle de grandes prisons de Bunia, Lubumbashi, Goma, Kisangani et Kananga* ». Il a relayé auprès du Conseil des ministres, présidé par le chef de l'État, la proposition budgétaire associée au projet du BNCE-RDC. Il faut en effet mobiliser les ressources nécessaires pour la prise en charge des enfants sur une période de 6 mois (juillet-décembre 2020).

Ce projet permettra ainsi de réaliser des activités d'assistance juridique, et d'alphabétisation. Mais aussi des missions de facilitation de la libération des enfants dans les prisons de Lubumbashi, Goma, Kisangani et Kananga.

Le BICE se réjouit de cette décision et de l'attention portée aux enfants en contact avec la justice. Il encourage le gouvernement à mettre en œuvre la politique nationale de Réforme de la justice

(2017-2026).

Retrouvez les infos sur le programme du BICE Enfances sans barreaux 2, [ici](#).